

Devenez Maître exploitant pour contribuer à la réussite des projets d'installation des futurs agriculteurs

Le parcours de formation des jeunes candidats à l'installation constitue un gage essentiel de leur réussite professionnelle, ce parcours a été réformé par l'arrêté du 9 janvier 2009.

Cette réforme prévoit d'attester d'une capacité professionnelle par la possession d'un diplôme au moins égal au baccalauréat agricole (niveau IV) et par la réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), pour bénéficier des aides de l'état.

Qu'est-ce que le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) ?

Le plan de professionnalisation personnalisé est un ensemble de préconisations qui doit permettre à tout candidat éligible aux aides à l'installation en agriculture de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole.

Le PPP est co-construit entre le candidat et deux conseillers («conseiller compétences» et «conseiller projet») du centre d'élaboration du PPP lors d'un entretien. En fonction du besoin de compétences nécessaires à la réussite de son projet d'installation, plusieurs actions peuvent être préconisées au candidat. En outre, un stage collectif d'une durée de 21 heures est obligatoire.

Les actions de professionnalisation qui peuvent être préconisées dans le cadre d'un PPP sont :

- des stages d'application en exploitation agricole en France ou à l'étranger, d'une durée comprise en un et six mois,
- des stages en entreprise, en France ou à l'étranger, d'une durée comprise entre une semaine et trois mois,
- des actions de formation continue,
- des actions de tutorat (au sens de l'accompagnement par un référent professionnel),
- des actions visant à l'obtention d'un diplôme conférant la capacité professionnelle : VAE, actions de formation diplômantes, etc.

Quels sont les objectifs du stage d'application en exploitation agricole pour le futur agriculteur

- Découvrir un autre contexte professionnel, social et culturel au-delà de son environnement familial, chez un maître exploitant agréé,
- Mieux maîtriser le fonctionnement d'une exploitation dans sa globalité,
- Savoir prendre des décisions en

collaborant progressivement à la conduite de l'exploitation de stage,

- Développer ses capacités personnelles et relationnelles en situation de travail,
- Renforcer ses savoir-faire. (Voir article VP du 09 avril détaillant des exemples de parcours).

Quels sont les critères à respecter pour devenir maître exploitant ?

- Exercer l'activité de responsable d'exploitation depuis plus de 4 ans (inscription MSA),
- Avoir une comptabilité de gestion,
- Présenter un équipement, des techniques et des conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation,
- Avoir réalisé l'évaluation des risques professionnels sur son exploitation : Document Unique,
- Suivre une formation de 3 jours minimum pour se préparer à accueillir des jeunes dans l'optique du

stage d'application en exploitation agricole préconisé par un PPP, lors de l'inscription sur la liste des maîtres exploitants, puis de 1 jour à chaque renouvellement d'inscription, tous les 5 ans,

- Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois,
- L'exploitation ne doit pas faire l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de liquidation de biens,
- L'exploitation ne doit pas être engagée dans la procédure «agriculteurs en difficulté».

Quelles sont les conditions générales de réalisation du stage ?

- Le stage doit être préconisé dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé du candidat. Il est organisé par le centre d'élaboration du PPP,
- Le stage doit être réalisé en exploitation agricole hors cadre familial (l'exploitation n'appartient pas à des membres de sa famille jusqu'au 3ème degré de parenté) chez un agriculteur figurant sur la liste des maîtres exploitants ou dans une exploitation agricole à l'étranger,
- La durée du stage est de un mois minimum et six mois maximum. Il peut être fractionné en plusieurs périodes et faire l'objet d'aménagement (temps partiel, discontinuité...).

Un calendrier de présence doit être mis en place, validé par le centre d'élaboration du PPP,

- Durant la période de stage d'application effectuée en exploitation agricole, le candidat peut prendre le statut de stagiaire agricole,
- Une convention de stage est signée entre le centre d'élaboration du PPP, le candidat et le maître-exploitant,
- Le Maître exploitant doit verser au stagiaire une indemnité mensuelle sur la base de 58 heures de SMIC soit : 513,88€ (SMIC Horaire au 01/01/10 8,86 €/H. Il perçoit en contrepartie une bourse d'Etat de 90 €/mois de stage réellement effectué.

Quelles sont les compétences attendues du maître exploitant ?

- Accueillir un stagiaire et lui présenter son exploitation dans sa globalité, ainsi que les conditions d'hébergement et règles de vie dans l'entreprise,
- Négocier un contrat d'objectifs pédagogique avec l'appui du conseiller compétences du CEPPP) avec le stagiaire et proposer un plan d'actions pour atteindre ces objectifs,
- Aider le stagiaire à percevoir la réalité économique de l'exploitation et de son projet personnel,
- Aider le stagiaire à appréhender le contexte professionnel, économique et social de l'exploitation et de son projet personnel,
- Expliquer les décisions passées et futures de l'exploitation, faire le lien avec son projet et ses choix, les commenter,

- Transmettre ses savoirs faire,
- Exploiter des situations professionnelles «clés» pour la progression du stagiaire dans la mise en oeuvre de son projet,
- Evaluer les compétences acquises par le stagiaire.

Un contrat d'objectifs permet de préciser par écrit à la fois les attentes du stagiaire et ce que vous êtes prêt à lui apporter. Cette étape est particulièrement importante compte tenu des spécificités pédagogiques prévues dans le cadre du PPP : stages courts, ciblés par rapports aux besoins des stagiaires et en lien avec leur projet d'installation.

Au cours du stage, le stagiaire prend connaissance avec votre aide du

fonctionnement de votre exploitation ainsi que de son environnement professionnel, économique et social.

Progressivement vous pourrez lui confier davantage de responsabilités tout en lui montrant vos savoir-faire.

Un des principaux intérêts de ce stage est de discuter ensemble des décisions passées et futures concernant votre exploitation, mais aussi d'accompagner la réflexion du futur agriculteur concernant son projet d'installation.

A l'issue du stage, le conseiller référent PPP du candidat est tenu d'établir un certificat de bonne réalisation de stage en lien avec le maître exploitant.

Quelle est la procédure pour devenir maître exploitant ?

Le fichier des maîtres exploitants est géré par la Chambre d'Agriculture du siège de votre exploitation.

Votre demande d'inscription sur le fichier des maîtres-exploitants est examinée par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture pour avis au Préfet du département.

Pour permettre à la CDOA de proposer une décision au Préfet, il vous est demandé de remplir deux

documents :

La demande d'inscription qui a pour but de s'assurer que les critères définis par la réglementation soient bien respectés.

Ces critères doivent toujours observés au moment où vous recevez effectivement un stagiaire. Cette demande sera transmise à la Direction Départementale du Territoire.

La fiche de renseignements complémentaires doit permettre de ras-

sembler les informations sur votre situation et celle de votre exploitation.

Elles seront saisies dans un fichier national et accessible sous forme anonyme aux centres d'élaboration du PPP chargés du placement des stagiaires.

Vous devrez veiller à transmettre à la Chambre d'Agriculture tout changement important concernant votre exploitation.

DEVENEZ MAITRE EXPLOITANT AGREE : LE NOUVEAU PARCOURS A L'INSTALLATION COMPORTE TOUJOURS DES STAGES PRATIQUES EN EXPLOITATION AGRICOLE

Contact : Chambre d'Agriculture - Joël SABATHIER - Tél : 05.62.61.77.43

CEPPP : Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CDOA : Cellule Départementale d'Orientation Agricole
PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé